

Séance du 20 février 2017

Présents : M. D. DRAUX, Bourgmestre ff. – Président
MM. B. SIRAULT, I. URBAIN, P. BOUVIEZ,
A. MALOU, Echevins
MM. Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK,
F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE,
V. RUSSO, JM. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO,
I. DUPONT, F. DESPRETZ,
R. WASELYNCK, B. GALLEZ, EM. HAMOUMI, C. DUFRASNE,
A. WILPUTTE, A. MURATORE, Conseillers Communaux
M. P. WILPUTTE, Directeur Général

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance et demande de bien vouloir excuser l'absence de Mesdames van HOUT et VANOVERSCHELDE et de Messieurs DEBAISIEUX, DONFUT et GIANGRECO.

Monsieur le Bourgmestre informe l'assemblée qu'une réponse à la motion adressée par le Conseil Communal à Infrabel pour la ligne 96 est parvenue à l'Administration en date du 14 février dernier. Une copie a été remise à chacun. Monsieur le Bourgmestre donne les explications nécessaires par rapport à celui-ci.

Monsieur Stiévenart se réjouit car étant navetteur vers Namur, il a constaté une nette amélioration du trafic, c'est pour lui un point positif.

Monsieur Disabato se réjouit également des mêmes informations car la situation était infernale. Avec cette sensible évolution, cela permet aux navetteurs de retrouver une certaine sérénité. Des efforts ont bien été consentis mais il faut rester attentif. Une évaluation aura lieu en avril, un jugement pourra être émis à ce moment. Il se réjouit également du fait que fédérer les forces à certains moments permet de pouvoir se faire entendre.

Monsieur le Bourgmestre aborde alors l'ordre du jour.

Madame Fonck entre en séance.

Frameries – Rénovation urbaine du quartier de la Bouverie (ZIP) - Approbation de la Convention de réaffectation 2017/A

En mars 2016, l'Administration communale de Frameries a sollicité la DGO4 afin de réaffecter le produit de la vente de biens à la Bouverie dans le projet de réaménagement des rues Brasseur – Fourche.

Le 2 mai dernier, l'avant-projet a été envoyé à la DGO4 pour avis.

Suite à cela, le Service Public de Wallonie, la DGO4, soumet à l'approbation du Conseil communal une convention de réaffectation 2017/A qui réaffecte un montant de 221.241,16 € à ce projet.

L'accord sur le projet de l'aménagement des rues Brasseur - Fourche ne pourra être donné qu'après signature de cette convention.

Monsieur Stiévenart souhaite savoir si les trottoirs des maisons qui ont été construites par Toit et Moi sont également compris dans cette phase ?

Monsieur le Bourgmestre lui répond que oui sur 1m50 le long de la voirie.

Monsieur Stiévenart le remercie pour la réponse.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, P. BOUVIEZ, A. MALOU,
Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE,
V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, I. DUPONT,
F. DESPRETZ, B. GALLETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE,
A. WILPUTTE, A. MURATORE**

Décide :

D'approuver la convention de réaffectation du produit de la vente de biens 2017/A.

La délibération requise est adoptée.

Marché de services en vue de la désignation d'un architecte conseil pour une durée de 3 ans - Approbation des conditions et du mode de passation

Dans la gestion courante de ses dossiers, la Commune a ponctuellement besoin de conseils, d'avis d'architectes, notamment dans le cadre de la démolition, de réhabilitation d'immeubles, d'études de faisabilité, d'études de petits projets, etc...

Dans cet objectif, un marché a été passé précédemment avec un bureau d'Architectes pour une durée de 3 ans et à concurrence de 30.000 €.

Bien que la convention d'honoraires passée avec ce bureau n'arrive à échéance que le 19 mai 2019, son solde actuel n'est plus que de 10.180 €.

Au vu des nombreux projets de travaux prévus pour les années à venir, il s'avère que la convention sera très vite épuisée, c'est pourquoi il est préconisé de lancer un nouveau marché de services pour une durée de trois ans, à concurrence d'un montant de 30.000 €, par procédure négociée sans publicité.

Un cahier spécial des charges et un modèle type de convention ont été élaborés pour définir les modalités de la relation à établir avec le prestataire de services.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, P. BOUVIEZ, A. MALOU,
Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE,**

**V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, I. DUPONT,
F. DESPRETZ, B. GALLEZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, Cl. DUFRASNE,
A. WILPUTTE, A. MURATORE**

Décide :

De choisir le mode de passation procédure négociée sans publicité et de fixer les conditions du marché de Services.

La délibération requise est adoptée.

**Remplacement de menuiseries extérieures à l'école de La Victoire
2^{ème} phase – C.S.Ch. 2017/01 - Approbation des conditions et du mode de
passation**

En septembre 2015, un appel à candidature, éligibilité 2017, a été lancé dans le cadre du programme des travaux de première nécessité en faveur des bâtiments scolaires.

En septembre 2016, le CECP (Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces) informait la Commune que le dossier du remplacement des menuiseries extérieures à l'école de la Victoire – 2^{ème} phase avait été retenu.

Il y a lieu, à présent, de lancer la procédure d'adjudication.
Pour ce faire, la passation d'un marché public de Travaux est requise.

Un cahier spécial des charges a été élaboré, il y est proposé de passer le marché par adjudication ouverte.

Le coût estimatif des Travaux s'élève à 139.814 € TVAC.

A noter que la Communauté Française s'engage à subsidier les travaux à concurrence de 70% de l'investissement.

Monsieur Disabato intervient sur les points 3 et 4 et voulait voir dans quelles mesures il serait intéressant de retravailler les choses pour introduire les clauses sociales et environnementales. Il prend l'exemple des travaux réalisés à l'Epicentre où il y avait beaucoup d'étrangers qui travaillaient, dans des conditions différentes des nôtres et qu'il faut éviter le dumping social. Il informe l'assemblée qu'il aurait pu venir avec des amendements pour ces points mais qu'il ne l'a pas fait car la situation juridique et les délais sont complexes. Il souhaite dès lors que les deux dossiers soient retirés de l'ordre du jour pour que l'on puisse y inclure les clauses sociales et environnementales. Il souhaite que l'on puisse prendre le temps de la réflexion pour implémenter ces critères et revenir avec lesdits dossiers au prochain conseil.

Monsieur Claude Dufrasne entre en séance.

Monsieur Disabato poursuit en disant que les services passent par le programme « 3P » qui prévoit déjà certains éléments. Il voulait dès lors soumettre cette proposition car il est persuadé qu'il y a moyen d'y inclure ces clauses. Il prône

quelque chose qui a été fait avec la fédération de la construction. Il sait qu'il y a des délais à respecter mais estime qu'un mois passe vite. Il souhaite également être constructif et ne pas mettre l'Administration en difficulté car ce n'est pas son objectif. Il souhaite simplement éviter le dumping social.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que reporter ces dossiers va être difficile car pour ce qui concerne le point 4, une dérogation a été demandée au niveau d'Infrasport pour pouvoir avancer vite. De plus, les services ont établi un planning de tous les dossiers qui doivent passer au Conseil Communal. Dès lors, si ces deux dossiers sont reportés, cela signifie qu'il va falloir reporter tous les autres. Il sait que le logiciel « 3P » impose déjà certaines mesures. De plus, la liste des sous-traitants est déjà demandée aux soumissionnaires pour justement éviter le dumping social, et les responsables des services sont également allés dernièrement à un colloque pour avoir plus d'informations à ce sujet.

Monsieur le Bourgmestre propose que les deux points passent bien aujourd'hui comme prévu tout en sachant qu'il y a des clauses demandées. Pour les prochains dossiers, le point sera fait avec les services.

Amélie Wilputte entre en séance.

Monsieur Bouvriez prend la parole. Il entend bien les remarques émises par Monsieur Disabato mais pour le point 4, il abonde dans le sens du Bourgmestre et demande l'urgence car le problème est important au niveau de la salle omnisport. Il prend bonne note des arguments de Monsieur Disabato mais pour le point 4 cela ne peut se faire.

Monsieur Dupont partage quant à lui à 100% le sens de l'intervention de Monsieur Disabato car il travaille également dans ce sens au Parlement Wallon. Le Gouvernement wallon est également sensible à cette question. Des circulaires parviendront dans les Communes afin de donner les dispositions légales à mettre en œuvre pour lutter contre le dumping social. Une charte pourra d'ailleurs être adoptée contre le dumping. C'est une série de dispositions précises qui définissent comment être intégrées dans les marchés. Cette charte a d'ailleurs déjà été approuvée par beaucoup de Communes wallonnes.

Par contre pour ce qui concerne les deux dossiers en question, il va être compliqué de les reporter. De plus, le dumping social ce n'est pas pour n'importe quel marché, ce n'est pas avec ce type d'entreprises qu'on le rencontre. Ce sont les grosses entreprises belges wallonnes qui ont des marchés de travaux un peu partout en Europe qui font du dumping.

Madame Fonck rappelle que ce n'est pas seulement en fonction du secteur mais en fonction de la grandeur et de l'importance des chantiers, elle estime que ces deux dossiers sont quand même des gros marchés et que donc le risque est plus grand. Il y a des activités déléguées sur les chantiers donc il y a des sous-traitants et donc il y a dumping. Il y a une série d'éléments très clairs au niveau de la législation, il y a une série de clauses validées que l'on doit voir appliquer. Elle se rend compte que lorsque l'on se rend sur un chantier, toute une série de personnes ne connaissent pas notre langue parce que ce sont des travailleurs qui viennent d'ailleurs, il faut

donc être particulièrement attentifs. La langue, le contrôle des règles de santé, toutes les formalités administratives qu'il faut pouvoir remplir, toutes ces clauses existent et doivent être appliquées. A la taille de Frameries, sur un chantier qui est sur lieu unique puisque c'est le Hall Max Audain, il faut aller voir sur place, et en cas de doute, il faut être extrêmement strictes. Toute Autorité peut saisir l'Inspection sociale sur un chantier lorsqu'il y a des doutes, c'est un enjeu majeur pour les personnes concernées. Madame Fonck estime que sur ce marché, on ne peut pas ne pas être extrêmement strictes par rapport à ce qui va se passer sur le terrain.

Sur le chantier de la gare de Mons il y a beaucoup d'entreprises qui ont détaché des travailleurs à des conditions très mauvaises. Cela démontre donc que sur un grand chantier, les risques sont très importants.

Monsieur Disabato répond aux différents éléments avancés. Il rappelle qu'aujourd'hui, il y a beaucoup de cours qui se sont prononcées et qu'il existe des facilitateurs au niveau du SPW et que des Communes sont entrées dans ce schéma. Monsieur Disabato n'est pas contraire à l'idée de la charte mais il souhaite que pour le prochain marché de travaux, les clauses soient prévues.

Pour ce qui concerne l'urgence par rapport à la salle omnisport, de deux choses l'une, soit il y a danger et le nécessaire doit être fait, soit il n'y a pas danger et le point peut être reporté à un mois.

Maintenant, si les clauses sociales et environnementales sont implémentées dans les prochains marchés de travaux, Monsieur Disabato est d'accord. Si les engagements pris se matérialisent, il vote Ok sur les points mais pour les prochains dossiers il faut passer de la parole à l'acte.

Monsieur le Bourgmestre confirme que les clauses sociales et environnementales vont être intégrées mais il ne faut pas dire et écrire n'importe quoi. Pour ce qui concerne le point 3 relatif à l'école de La Victoire, ce sont des entreprises de la région qui remettront prix car c'est un marché de 130.000 €, et ils font le travail eux-mêmes. Pour ce qui concerne le point 4, il n'y a pas de danger d'effondrement sinon il aurait pris un arrêté interdisant l'accès mais c'est au niveau des infiltrations et de la stagnation des eaux sur la toiture qui pose problème. Il y a eu une rencontre avec le Directeur d'Infrasport qui nous a conseillés de solliciter l'article d'urgence pour que la toiture ne se dégrade pas davantage car si on laisse perdurer les infiltrations, il y aura plus de travaux à réaliser.

Monsieur le Bourgmestre confirme dès lors que les deux dossiers doivent être acceptés et que le maximum sera fait pour intégrer dans les prochains cahiers de charges toutes les clauses qui sont de mise pour l'instant.

Monsieur Stiévenart demande si le maximum sera fait ou s'il y a engagement ?

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il ne peut s'engager car il ne sait pas ce qui va se passer au niveau de l'Administration.

Monsieur Disabato s'étonne que le premier cahier datant de 2013, 4 ans après, il estime que le délai était suffisant pour déposer les clauses sociales et environnementales.

Pour le point 4, Madame Fonck dit que le dossier est passé au Collège en 04/2014, soit il y a presque 3 ans, elle souhaite savoir ce qu'il s'est passé pendant 3 ans.

Monsieur le Bourgmestre reconnaît que cela a pris du temps mais il y a eu des demandes de subventions qui n'ont pas été acceptées, il y a également eu une demande d'auteur de projet pour la stabilité, il y a eu des marchés à faire, ... et tout cela prend du temps... Dès lors que l'argent est maintenant disponible, il serait bête de devoir encore reculer.

Monsieur Waselynck quant à lui se réjouit que les parties soient contre le dumping social.

Les points 3 et 4 sont donc acceptés à l'unanimité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, P. BOUVIEZ, A. MALOU,
Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE,
V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, I. DUPONT,
F. DESPRETZ, B. GALLEZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, Cl. DUFRASNE,
A. WILPUTTE, A. MURATORE**

Décide :

De choisir le mode de passation adjudication ouverte et de fixer les conditions du marché de Travaux.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation de la toiture basse de la salle omnisports Max Audain - Approbation des conditions et du mode de passation

La toiture basse de la salle omnisports présente d'énormes défauts de planéité, ce qui remet en cause la stabilité et l'étanchéité de la structure.

Une visite d'expertise par le Bureau ADEM a été effectuée et pointe les déformations anormales de la toiture, ce qui provoquent une stagnation d'eau importante et le décollement de la membrane d'étanchéité.

Des réparations ponctuelles ont été effectuées sur cette membrane mais des dégâts plus importants pourraient être déplorés si des travaux ne sont pas exécutés rapidement.

Pour ce faire, la passation d'un marché public de Travaux est requise.

Un cahier spécial des charges a été élaboré, il y est proposé de passer le marché par adjudication ouverte.

Le coût estimatif des Travaux s'élève à 571.551€ €TVAC.

Il est à noter que ce projet pourrait être subsidié par « Infrasports » à hauteur de 75%.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, P. BOUVIEZ, A. MALOU,
Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE,
V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, I. DUPONT,
F. DESPRETZ, B. GALLET, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, Cl. DUFRASNE,
A. WILPUTTE, A. MURATORE**

Décide :

- De choisir le mode de passation adjudication ouverte et de fixer les conditions du marché de Travaux.
- De solliciter une subvention auprès de l'autorité subsidiante SPW – DGO1 Routes et Bâtiments – Infrasports
- De solliciter une demande de dérogation visée à l'Art. 23 du décret du 11 avril 2014

La délibération requise est adoptée.

Alliance Emploi-Environnement « APE Ecopasseurs communaux »

En décembre 2011, le Gouvernement Wallon a décidé de mettre en place des écopasseurs au sein des communes et a sélectionné l'Administration Communale de FRAMERIES dans le cadre de ce projet.

Les missions des écopasseurs se répartissent dans trois cadres distincts : le Développement durable, l'Énergie et le Logement.

Les communes adhérentes se voient octroyer une subvention annuelle afin de couvrir les frais de fonctionnement.

La Région Wallonne demande à l'Administration Communale de fournir un rapport d'activité annuel détaillé.

Monsieur le Bourgmestre informe l'assemblée qu'il s'agit du rapport d'activités 2016 pour l'écopasseur et souligne d'ailleurs le travail que ce dernier a déjà réalisé en ce qui concerne le plan d'actions en faveur de l'énergie et du climat et le power point qui en découle.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, P. BOUVIEZ, A. MALOU,
Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE,
V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, I. DUPONT,
F. DESPRETZ, B. GALLET, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE,
A. WILPUTTE, A. MURATORE**

Décide :

- D'approuver le rapport d'activité annuel 2016 de l'écopasseur.

La délibération requise est approuvée.

Présentation des comptes de l'exercice 2016, du rapport d'activités 2016, du budget 2017 et du plan d'actions 2017 de l'ASBL « ADL de Frameries »

En date du 4 juillet 2014, le Gouvernement wallon a décidé d'agrée l'ADL de Frameries pour une durée de 6 ans (renouvelable) à dater du 1^{er} janvier 2014.

En vertu des dispositions légales et réglementaires en la matière, l'ADL est tenue de remettre chaque année un rapport d'activités ainsi que les comptes annuels à la Division de l'Emploi et de la Formation professionnelle de la Direction générale de l'Economie et de l'Emploi du Ministère de la Région wallonne.

La Commune de Frameries, en tant que fondatrice de l'ASBL « ADL de Frameries » est membre de l'ASBL. L'article 35 des statuts de l'ASBL indique que les comptes de l'exercice écoulé, le budget pour l'exercice suivant, le plan d'action et le rapport d'activité doivent être communiqués au Conseil communal annuellement préalablement à leur approbation par l'Assemblée Générale de l'ASBL.

Monsieur le Bourgmestre informe l'assemblée que Monsieur Debaisieux, Président de l'ADL et Madame van Hout, Echevine du commerce avaient tous deux prévu de présenter le rapport d'activités de l'ADL comme chaque année. Malheureusement, ils sont tous deux malades. Ce rapport reprend les actions à long terme qui ont été mises en œuvre au début de l'ADL et la continuité actuelle de celles-ci, il reprend également le plan d'actions pour 2017, où 6 postes importants sont déjà en cours de développement.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, P. BOUVIEZ, A. MALOU,
Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE,
V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, I. DUPONT,
F. DESPRETZ, B. GALLET, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE,
A. WILPUTTE, A. MURATORE**

Décide :

D'approuver les comptes de l'exercice 2016, le rapport d'activités 2016, le budget pour l'exercice 2017 et le plan d'actions 2017 de l'ASBL « ADL de Frameries ».

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Arrêt des chiffres de population scolaire en primaire au 15 janvier 2017

Monsieur Disabato souhaite intervenir à la suite de sa précédente intervention quant au 50% de moins de population scolaire sur 10 ans. Il souhaite savoir ce qui a été mis en place pour essayer d'inverser la tendance. Il tient en effet à l'enseignement communal.

Monsieur le Bourgmestre l'informe qu'une nouvelle Directrice vient d'arriver dans une implantation, qu'elle est motivée et réalise un travail de fond avec son équipe. Depuis le mois de septembre, il y a eu beaucoup de concertations en vue de pointer les choses qui vont bien et celles qui vont moins bien. Un conseiller pédagogique sera engagé en septembre prochain pour encadrer les Directrices d'Écoles.

Monsieur le Directeur Général demande la parole et explique qu'un travail est en cours, que des réunions sont encore programmées avant la fin du mois de mars et que la plus importante décision c'est de recruter un conseiller pédagogique pour l'année scolaire prochaine.

Monsieur Disabato souhaite reparler de ce point quand l'Echevine sera présente car il s'agit ici d'une chute de 50%.

Monsieur le Directeur Général l'informe que Madame van Hout devait justement faire le point car il y a un travail de fond actuellement effectué avec les enseignants mais il faut savoir que l'on ne va pas redresser la barre sur un an, c'est un travail qui prendra 3 à 5 ans.

Madame Fonck se demande quel est l'objectif de cet engagement et pourquoi un conseiller pédagogique ?

Monsieur Dupont l'informe que cette fonction existe dans certains PO, qu'il y aura un profil de fonction qui sera établi. Il s'agit de désigner une personne qui sera l'interface des écoles et du PO. Il coordonnera au mieux les activités pédagogiques et conseillera les enseignants, il travaillera en coordination avec les écoles. Cela peut être une personne retraitée qui était à la tête d'une école ou une personne déjà engagée dans l'enseignement ou encore une personne qui travaille dans une autre école et qui a des compétences et un vécu suffisant. Il s'agira d'un profil bien défini.

Monsieur Waselynck trouve dommage que l'Echevine soit malade et pense qu'il est temps de resserrer la visse pour ne plus perdre d'élèves.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que c'est bien pour cela que des dispositions sont prises. Que les choses vont être changées mais que cela ne changera pas du

jour au lendemain. Cela ne se fait pas sur 6 mois. Le souhait est toutefois d'arrêter la perte d'élèves.

Monsieur Waselynck a essayé de contacter l'Echevine pour obtenir des informations mais elle ne lui a pas répondu.

Madame Fonck signale qu'il y a une équipe en place, qu'il faut toujours s'assurer de voir ce à quoi on veut aboutir car les conseillers pédagogiques se trouvent souvent dans de très grosses implantations. Il est vrai que l'enjeu est majeur mais ce n'est pas un conseiller pédagogique qui doit gérer les contacts avec les parents, cela doit se faire en partenariat étroit avec les Directions et les enseignants, il faut être clair sur les objectifs et fixer des conditions.

Monsieur Dupont est bien conscient qu'il y a de vraies difficultés à 2 endroits et que donc la première tâche du conseiller pédagogique sera de réaliser un inventaire et une analyse des causes à l'origine de la diminution du capital scolaire. Il estime important d'avoir une personne extérieure qui dispose d'une expérience de terrain par rapport aux problématiques que l'on peut rencontrer à d'autres endroits dans l'enseignement.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, P. BOUVIEZ, A. MALOU, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, I. DUPONT, F. DESPRETZ, B. GALLEZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, Cl. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE

Décide :

- d'acter les chiffres de population scolaire arrêtés au 15 janvier 2017 sur base desquels s'effectuera la répartition des emplois en primaire au 1^{er} septembre 2017, à savoir :

Ecoles / Implantations	15/01/2017
Calmette	96
Champ perdu	23
La Victoire	247 (244 + (2x1,5))
La Libération	55
Collard	+ 63 (60+(2x1,5)) = 118
Eugies	55
Sars	53 (51 + 1,5)
Total	592

- de soumettre ce point lors de la prochaine Copaloc.

La délibération requise est adoptée.

Mobilité – Règlement complémentaire sur le roulage : rue Joseph Dufrane, 55 : demande d’emplacement de stationnement pour personnes handicapées sur une route régionale, introduite par la Mutualité Solidaris

Afin de garantir la mobilité la plus adaptée au sein de l’entité,

Sur proposition du Collège Communal, l’Assemblée, à l’unanimité, à savoir :

D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, P. BOUVIEZ, A. MALOU, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, I. DUPONT, F. DESPRETZ, B. GALLETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, Cl. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE

Décide :

- D’arrêter la mesure suivante : réserver un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°55 de la rue Joseph Dufrane.
- De transmettre le présent règlement au SPW, Direction des Routes de Mons, en vue de la rédaction de l’arrêté ministériel qui sera soumis à l’approbation du ministre compétent.

La délibération requise est adoptée.

Commission Communale d’Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.) : Rapport d’activités 2016 et demande de subvention

Le CWATUP (Code Wallon de l’Aménagement du Territoire, de l’Urbanisme et du Patrimoine) prévoit l’octroi, aux communes de plus de 16.000 habitants, d’une subvention de 5.580€ pour le fonctionnement de leur Commission Communale d’Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.).

En 2016, la C.C.A.T.M. s’est réunie valablement à sept reprises. La Commune peut donc prétendre à l’octroi de la subvention auprès du Service Public de Wallonie.

En application de l’article 14 du Règlement d’Ordre Intérieur de la C.C.A.T.M., le rapport d’activités doit être approuvé par le Conseil communal.

La parole est donnée à Madame Wilputte qui est Présidente de la CCATM. Celle-ci fait une synthèse du rapport d’activités 2016 : la CCATM s’est réunie 10 fois dont 7 fois avec le quorum atteint (formation sur la densification en milieu rural comprise. Le nombre de dossiers examinés est en augmentation.

En effet, pour l’année 2016, 88 dossiers ont été examinés contre 66 en 2014 et 84 en 2015.

Cette année, ont été examinés :

- 77 permis d'urbanisme (= ex permis de bâtir/construire) (52 en 2014, et 76 en 2015) dont un avis de principe,
- 1 permis d'urbanisation,
- 1 rapport urbanistique et environnemental,
- 2 permis uniques,
- 6 permis « article 127 » (11 en 2014). L'article 127 est un article du CWATUPE reprenant les dossiers pour lesquels les permis peuvent uniquement être délivrés par le fonctionnaire délégué ou le gouvernement (ex. : les actes et travaux situés dans le périmètre d'une zone d'activités économiques ayant fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance, les permis sollicités par une personne de droit public (ex. : la SNCB), pour les actes et travaux situés dans la zone de services publics et d'équipements communautaires, les actes et travaux situés dans le périmètre d'un site d'activités économiques à réhabiliter ou d'un site de réhabilitation paysagère et environnementale, les actes et travaux d'utilité publique.
- 1 formation sur la densification en milieu rural.

Il s'agit en majorité de transformations d'habitations, de régularisations et de constructions d'habitations unifamiliales.

Pour citer quelques dossiers plus particuliers :

Janvier 2016 : présentation du RUE (rapport urbanistique et environnemental) relatif à la mise en œuvre de la Zacc Louis Piérard) Le RUE a été approuvé le 10/11/2016 par le Ministre et transmis pour information à la CCATM le 10/01/2017.

Mars 2016 : projet rue de Dour à Sars-La-Bruyère pour la démolition d'un immeuble de bureaux et construction d'un centre de formation à la conduite d'engins de chantier. Le permis a été octroyé.

Décembre 2016 : avis de principe sur l'avant-projet du LIDL de Frameries à la rue Joseph Dufrasne pour la transformation et l'extension d'une surface commerciale et de son parking.

Monsieur Disabato remercie Madame Wilputte pour le rapport fait. Il trouve cependant très dommage qu'il y ait une série de personnes qui font partie de la CCATM et qui n'assistent jamais aux réunions. Il trouve cela délicat et souhaiterait qu'il soit rappelé aux personnes qui ont été désignées de montrer l'exemple car il s'agit de dossiers concrets.

Il tient également à avoir des informations quant au retard dans la délivrance des permis d'urbanisme. En effet, il y avait un retard de 5 mois. Monsieur Disabato avait déjà interpellé à l'époque à ce sujet et souhaite donc refaire le point car il y a des personnes qui attendent leur permis pour pouvoir obtenir leur prêt et entamer leurs travaux. Il demande ce qui a été mis en place à ce niveau.

Monsieur le Bourgmestre admet qu'au niveau de la CCATM, il y a des personnes qui sont très souvent absentes et qu'il leur sera demandé si elles sont toujours

intéressées ou pas, et auquel cas, on verra si les statuts permettent de les démissionner d'office ou solliciter leur démission.

Madame Wilputte répond qu'un mail de rappel allait justement être envoyé par le service.

Monsieur Despretz confirme qu'il y a des personnes qui ne sont jamais présentes et estime que c'est au Collège à écrire à ces personnes.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'une attention toute particulière y sera accordée. Pour ce qui concerne les permis, celui-ci informe qu'il n'y a plus 5 mois de retard. En effet, tous les agents sont rentrés mais il a fallu pallier à l'absence de l'architecte, ce qui fait que maintenant le retard est réduit à moins de 3 mois et l'objectif étant d'arriver à un mois et demi comme partout dans la région. Le point sera d'ailleurs fait lors de la prochaine séance.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, P. BOUVIEZ, A. MALOU,
Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE,
V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, I. DUPONT,
F. DESPRETZ, B. GALLEZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE,
A. WILPUTTE, A. MURATORE**

Décide :

Article 1^{er} : D'approuver le rapport d'activités 2016, tel que présenté.

Article 2 : De faire suivre ledit rapport et ses annexes à la Direction de l'aménagement Local du Service Public de Wallonie en vue de l'octroi de la subvention.

La délibération requise est adoptée.

Plan d'Actions en faveur de l'Énergie et du Climat

En 2015, en partenariat avec la Province du Hainaut, la Commune de Frameries s'est rattaché au programme POLLEC 2.

De ce fait, la Commune s'est engagé à réaliser diverses tâches dont le fait d'adhérer à la Convention des Maires et à rédiger un Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (P.A.E.D.C.).

En 2016, la Commune a signé la Convention des Maires sur base des nouveaux objectifs 2030.

Le P.A.E.D.C. reprend les principaux objectifs et une série d'actions détaillées qui auront pour but d'atteindre, pour 2030, les objectifs de la Nouvelle Convention des Maires.

Afin d'assurer la mise en œuvre et la finalisation du P.A.E.D.C., la création d'un comité de pilotage est indispensable. La structure de base suivante est proposée :

- M. WILPUTTE, Directeur Général,
- M. DRAUX, Bourgmestre ff.,
- M. BOUVIEZ, Échevin de l'Énergie, des Finances,
- M. MIMMO, Directeur Technique,
- M. DECLEVES, Eco-conseiller,
- M. WILLAME, Ecopasseur.

Monsieur Bouvriez demande de bien vouloir excuser son absence à la commission mais il a été très malade.

Il fait cependant un rétroacte du point :

En mars 2015, le ministre wallon de l'énergie a lancé l'appel à projet POLLEC 2. Cette campagne vise à aider les communes ou groupements de communes à élaborer et concrétiser une politique locale « énergie-climat » dans le cadre de la convention des Maires.

La commune de Frameries s'est insérée dans ce projet au travers d'une structure supra locale. En effet, la Province de Hainaut a décidé, en sa séance du Collège provincial du 7 mai 2015, d'introduire une candidature auprès de l'APERRE avec 8 communes partenaires limitrophes (dont Frameries) de la région Mons-Borinage. Au niveau de cette structure, l'accompagnement provincial a été vital (car seul Frameries ne pouvait y parvenir) et a été concrétisé (et se concrétise toujours), pour chaque commune adhérente par :

- 1) La réalisation et l'analyse de l'inventaire des émissions de CO2 sur le territoire communal
- 2) L'estimation du potentiel de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.
- 3) La mise à disposition d'un modèle de plan d'actions en faveur de l'énergie durable individuelle (accompagné d'un plan d'investissement)
- 4) La promotion et l'aide à l'utilisation des différents outils fournis dans le cadre de la campagne POLLEC 2.

1,2,3,4 déjà bien entamés

- 5) Le soutien à la mise en place d'un comité de pilotage POLLEC 2 au sein de l'administration.
- 6) La définition d'un plan de communication individuel intégrant une démarche de mobilisation du territoire communal.
- 7) L'organisation d'ateliers d'informations et d'échanges.
- 8) La veille au respect des engagements de la commune.

Contexte et engagements (rappel)

En signant la convention des Maires et en adhérant à POLLEC 2, la commune de Frameries s'est engagée à réduire de minimum 40% ses émissions de CO2 (avec un minimum de 27 % d'efficacité énergétique et un minimum de 27% d'énergie renouvelable) à l'horizon 2030 pour l'ensemble de son territoire en prenant comme période de référence l'année 2006.

La commune s'engage également à mener une politique d'adaptabilité face aux changements climatiques dont l'impact sur le territoire n'est pas négligeable (cf. résultats des calculs mathématiques et perspectives 2050).

Depuis plus de 10 ans, l'administration communale (tout comme le CPAS) démontre sa volonté de rénover son patrimoine bâti dans le but de relever les différents défis énergétiques et environnementaux contemporains. Ainsi, le bilan réalisé sur le patrimoine communal (présenté en commission) met en évidence une diminution de 16% de la consommation énergétique entre 2006 et 2012 (ce qui démontre déjà l'intérêt de la commune à vouloir économiser de l'énergie)

Travail effectué dans le contexte de POLLEC 2 (présenté en commission)

Il s'agit d'une part d'effectuer l'état des lieux.

Car l'élaboration du plan d'action passe par une phase de diagnostic : le bilan CO2 communal.

Cet inventaire reprend l'ensemble des émissions de CO2 générés par la consommation énergétique de tous les secteurs du territoire communal (y compris les émissions directement liées aux activités de l'administration)

La commune a donc d'abord réalisé le bilan CO2 et le cadastre énergétique de son patrimoine (en y intégrant l'évolution perçue depuis 2006) qui serviront de point de départ à la planification de mesures plus larges permettant de positionner l'administration communale comme leader de la dynamique de transition énergétique qu'elle va tenter d'insuffler sur son territoire. Elle devra donc intensifier les réalisations en matière d'économie d'énergie et d'utilisation d'énergie renouvelable. C'est pourquoi, grâce aux outils qui lui ont permis d'élaborer un état global de son territoire, la commune de Frameries s'engage en créant un comité de pilotage dont la structure de base vous est proposée ce soir à développer les objectifs suivants :

- 1) Sur base du bilan CO2 réalisé sur l'ensemble du territoire communal et de l'estimation du potentiel de développement des énergies renouvelables (voir commission), d'établir un calendrier et un programme intégrant des projets de manière prioritaire (ou pertinente) au travers d'un plan d'actions, actions décrites dans les « fiches objectifs » reprises dans les annexes du dossier que vous avez reçu.
- 2) Développer une dynamique participative citoyenne. L'intégration dans le comité de pilotage de personnes représentatives du monde communal est essentiel. L'élaboration et la mise en œuvre concrète et efficace d'une stratégie de développement énergétique territorial doivent se baser sur une réappropriation de la question énergétique par les citoyens, les élus, les acteurs socio-économiques locaux dans une dynamique de co-construction. En d'autres termes, c'est l'affaire de tous.

Ainsi le comité de pilotage devra

- assurer le suivi opérationnel et la mise à jour du plan d'actions.
- mobiliser les acteurs locaux à activer les mesures les concernant.
- sensibiliser les différents acteurs du territoire afin d'atteindre lesdits objectifs.
- Mettre les acteurs en réseau pour faciliter la mise en œuvre des actions
- De communiquer les démarches et les résultats des actions menées.

La campagne POLLEC 2 va donc demander des investissements importants (financiers et en temps).

La réduction d'énergie la plus efficace est celle que l'on ne produit pas. Il est donc vital de procéder à la sensibilisation de l'utilisation rationnelle de l'énergie, d'une part de notre personnel mais aussi de l'ensemble de nos concitoyens.

Je voudrais terminer en insistant sur le fait que la réalisation de l'ensemble des propositions qui sont décrites au travers des « fiches objectifs » permettrait théoriquement de diminuer le taux d'émissions de CO₂ de 73%. L'objectif à atteindre (car il n'y aura pas de sanctions si nous n'y arrivons pas) est de 40% à l'horizon 2030. Mais au-delà de notre volonté de participer à une démarche de proximité contribuant à la protection de l'environnement par la recherche d'économie d'énergie et le développement des énergies vertes, le projet contribuera à maintenir très raisonnablement une facture énergétique stable d'autant que les prix de l'énergie fossile risquent de flamber à moyen terme.

Monsieur le Bourgmestre remercie Monsieur Bouvriez pour son intervention et propose d'entendre les remarques de chacun.

Monsieur Waselynck demande la parole. Il trouve que le projet présenté par l'Ecopasseur était intéressant et il tient à le féliciter pour ses recherches.

Mais les informations boostées par la région le laissent perplexe pour certaines choses. Il aurait bien voulu qu'une carte des vents ait été placée dans son exposé. Mais il comprend que le travail qui lui a été confié était titanesque.

il choisit de s'abstenir pour ce point, loin de lui l'idée d'être contre les énergies non polluantes mais encore faut-il qu'elles le soient réellement. L'énergie éolienne ne devrait pas être classifiée dans la catégorie des énergies renouvelables, car, en Wallonie, une éolienne est loin de fonctionner à plein rendement, ce manque étant compensé par des centrales thermiques qui émettent du Co₂. (Une éolienne en Wallonie tourne en moyenne l'EQUIVALENT de 6 jours par mois à peine et il faut au minimum des vents de 6km/h).

Ajoutons à cela le bruit audible ou pas de par les infrasons dont les dangers pour la santé ne sont plus à démontrer ainsi que la perte de valeur pour les bâtiments riverains (30% en moyenne selon les experts immobiliers comme c'est le cas à Estinnes).

De plus aucune filière de recyclage n'existe encore pour les pales des éoliens tout comme les matériaux non nobles des photovoltaïques. Quant aux certificats verts dont le niveau est bien trop élevé (65 eur par certificat garantis par la région), cela représente une énorme bulle de ces derniers et une dette non négligeable. La leçon du photovoltaïque n'a donc pas suffi ? De même, les promoteurs éoliens sont souvent des petites entreprises avec de nombreux requins ne cherchant que l'appât du gain de par l'aubaine que sont pour eux les certificats verts.

A l'heure où la facture d'électricité a fortement augmenté pour tout un chacun, à cause d'une électricité verte qui ne l'est pas, il faut arrêter cette politique imposée notamment par Des Nolle et autres Demotte. Il est grand temps de mettre en avant de véritables possibilités d'énergies peu chères, renouvelables et respectueuses de l'environnement telles la géothermie, l'hydrogène, gaz de mines, ainsi que d'autres alternatives exploitables.... Mais cela doit se décider à une échelle autre que notre localité.

Pour d'autres énergies ? Il faut bien se renseigner au niveau des brevets qui ont été achetés par le cartel pétrolier pour avoir le monopole.... Déjà un exemple, les découvertes et inventions de Tesla. Energie libre et autre....

Monsieur le Bourgmestre trouve dommage que le PP s'abstienne sur ce point.

Monsieur Disabato trouve également la position de Monsieur Waselynck dommage vu le manque d'argumentation et vu le manque de connaissance des énergies alternatives.

Monsieur Disabato a vraiment apprécié la présentation faite, il a été agréablement surpris. Il remercie d'ailleurs l'écopasseur qui a réalisé un travail qui demande beaucoup de temps et de considérations. Il a fait un travail exceptionnel.

Monsieur DISABATO reprend les divers éléments repris dans le document et fait remarquer que ce sont des propositions qu'il avait formulées depuis 10 ans. Il précise qu'il faudra faire le point très souvent afin de mettre à jour ce document perpétuellement.

Monsieur Bouvriez n'est pas contraire à ce que l'on refasse une présentation et des séances d'informations. Un programme sera réalisé.

Monsieur le Bourgmestre précise qu'on ne sait pas tout faire, les priorités vont être définies et il faut avancer au niveau de la sensibilisation de la population. Des actions seront mises en place, c'est le comité de pilotage qui définira les actions à traiter en priorité en fonction des budgets disponibles et des moyens humains de la Commune.

Monsieur Claude Dufrasne intervient et estime que le débat fait déjà partie du comité de gestion alors que ce qui est demandé au Conseil Communal c'est de valider ce plan d'actions et puis seulement le comité de gestion sera mis en place et fixera les objectifs généraux.

Monsieur Bouvriez estime également que le plus important est la sensibilisation.

Madame Muratore se rend compte que la plupart des gens font maintenant attention aux nouvelles énergies.

Monsieur DISABATO fait remarquer qu'il est écrit dans le document que la commune a la possibilité d'atteindre une indépendance d'ici 2050. Il précise que ce sont les propos tenus par le Collège. Il termine en disant qu'en matière d'énergie, il faut consommer mieux, consommer moins, veiller aussi à l'isolation des bâtiments et consommer autrement via des énergies alternatives. Il se réjouit que l'on soit arrivés à ce document de travail. Il avait d'ailleurs demandé que tous les groupes s'engagent et qu'il y ait une déclaration sur les priorités de la majorité pour les prochaines majorités.

Monsieur Stiévenart demande la parole et lit l'intervention qui aurait dû être faite par Monsieur Pino Giangreco :

« Je voudrais d'abord remercier publiquement M. Willame notre « écopasseur » pour sa présentation claire et détaillée de ce plan d'actions en faveur de l'énergie et du climat lors de la commission qui s'est tenue mercredi dernier.

Devant le constat mondial des changements climatiques et de leurs effets désormais visibles à l'échelle locale ce plan d'actions en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre devient effectivement une nécessité et depuis plusieurs années déjà notre conseil communal tous partis confondus a toujours soutenu tous les dossiers qui étaient présentés pour poursuivre cet objectif. (isolation de nos bâtiments publics, remplacement de châssis de chaudières...).

Des mesures ont donc déjà été prises. Mais aujourd'hui en adhérant à ce plan d'actions qui sera structurant, qui fera l'objet d'un accompagnement permanent c'est un pas important que franchit notre commune – et bien que ce plan d'action ne soit pas contraignant-, c'est un engagement politique en la matière qui est pris aujourd'hui par notre commune.

Il est évident que ce plan d'actions évoluera dans le temps et qu'il devra faire l'objet d'ajustements réguliers. ».

Madame Fonck demande la parole et fait état de l'abattage de beaucoup d'arbres autour de la R5, et sait qu'il y aura à cet endroit l'installation d'un nouveau parc éolien. Elle souhaite dès lors faire 2 commentaires, d'une part elle estime que les citoyens doivent être associés dès le début, or, la semaine prochaine, ce sont les congés. Elle se demande donc s'il ne serait pas opportun de faire passer le message à EDF Luminus de procéder à une deuxième séance après les congés scolaires. D'autre part, Madame Fonck ne sait pas s'il y a un lien entre l'abattage des arbres et le parc éolien mais elle souhaite savoir si la Commune avait été consultée.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que tous les arbres ont été coupés tout le long de l'autoroute d'Henises à Liège, que la R5 n'est pas sur Frameries et que dès lors rien n'a été demandé à la Commune ! Il l'informe avoir eu une réunion avec les représentants d'EDF Luminus à leur demande, à l'effet d'exposer leur projet. Il leur a été répondu que c'était prématuré et que le Collège n'était pas d'accord. La Ville de Mons a d'ailleurs tenu les mêmes propos que Frameries. Monsieur le Bourgmestre leur a dit que tenir une réunion durant les congés scolaires n'était pas correct. Ils n'ont toutefois pas voulu changer de date et l'information a dû être affichée aux valves et il faut présider la réunion. Le Collège n'accepte pas ces méthodes mais n'a toutefois pas le choix.

Monsieur Dupont répond qu'à ce stade, rien n'est fait, que la société EDF a introduit via l'administration régionale un projet consistant à implémenter 8 éoliennes mais cela est toujours à l'état de projet. Le Plan Pollec a été approuvé, dès lors, il est impossible d'approuver le plan d'EDF, il faut trouver une formule plus équilibrée. Dans la foulée, il y aura la mise en place d'une structure associant la Commune, l'IDEA et la Ville de Mons ensuite, il en sera rediscuté au niveau du Conseil. Ces éoliennes doivent être installées et pas n'importe comment, tout cela va donc faire l'objet d'analyses, de discussions, ... Le Conseil sera donc tenu informé et la tranquillité du citoyen sera préservée.

Monsieur Disabato s'interroge aussi sur la date du 2 mars qui pour lui est assez surprenante car il n'y a rien de tel pour démarrer de manière négative. Il pense que le Collège doit le dire publiquement. Il est en effet sensible à ceux qui ont des craintes et ceux qui ont peur pour la valeur de leur immobilier. Il faut donc montrer

aux gens ce qui est vrai et ce qui ne l'est pas et il faut tout faire pour qu'ils adhèrent au projet.

Monsieur Bouvriez dit qu'il va revenir avec une proposition lors du prochain Conseil Communal. Il faut prendre le même schéma que celui de la CCATM, c'est-à-dire une réunion une fois par mois.

Monsieur le Bourgmestre informe l'assemblée qu'il tiendra une réunion de la commission de base et puis qu'il reviendra avec une proposition pour la prochaine fois.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, P. BOUVIEZ, A. MALOU,
Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE,
V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, I. DUPONT,
F. DESPRETZ, B. GALLEZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, Cl. DUFRASNE,
A. WILPUTTE, A. MURATORE**

Décide :

- De valider le Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat ;
- De faire parvenir le Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat auprès de la Province du Hainaut pour le 31 mars 2017 au plus tard ;
- De valider le Comité de Pilotage du P.A.E.D.C.

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)

Il s'agit de la séance du 30 janvier 2017.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Comité Secret)

Il s'agit de la séance du 30 janvier 2017.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil,
Le Directeur Général,

Le Bourgmestre ff.,

Philippe WILPUTTE

Didier DRAUX